

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Le Journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Pour Roubaix, trois mois, 7 francs 50
Six mois, 13 francs 50
Un an, 25 francs

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, rue du Vieil-Abbevoir, 35 (côté de la rue Bata).

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées avant midi le jour de la publication.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez M. LAFITTE-BULLIEN et Co, 20, rue de la Harpe.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est en vente chez tous les libraires de la ville de Roubaix et Tourcoing.

ROUBAIX, 28 JANVIER 1869.

Bulletin politique.

Les membres du Corps législatif se sont réunis mercredi dans les bureaux pour examiner :

1° La demande d'interpellation présentée par M. Buffet sur la politique intérieure.

2° La demande d'interpellation présentée par M. Bethmont sur la politique extérieure.

3° La demande d'interpellation présentée par M. le baron de Benoist sur les réunions publiques.

On dit que la discussion a été très animée sur les diverses propositions.

La première a été écartée par six bureaux contre trois.

La deuxième par les neuf bureaux ;

La troisième a été autorisée par les neuf bureaux.

En séance publique, la Chambre s'est occupée de la validation de plusieurs élections partielles.

Une dépêche de Madrid, que nous ne citons que sous les plus expresses réserves, nous dit que le 27 le général de Sarrailh, gouverneur de Burgos, on a réuni plusieurs membres du chapitre de la cathédrale de cette ville, entre autres le doyen, le proviseur, le magistrat et deux chanoines. La nouvelle du meurtre a produit à Madrid une vive agitation ; le roi s'est porté à la nunciature, a battu l'écusson pontifical et a brûlé aux cris de : « A bas le nonce ! »

Le nonce s'est réfugié chez le consul de France.

Les avis sont toujours aussi partagés et les conjectures aussi divergentes sur l'écueil que le cabinet d'Athènes réserve à la déclaration de la Conférence de Paris.

J. RENOUX.

Les journaux belges nous sont arrivés encadrés de lignes noires, attestant ainsi que la nation prend sa part du deuil qui vient de frapper la famille royale de Belgique. C'est un fait qui ne doit point passer inaperçu, car il contient une leçon à l'adresse de la France ; par ce mot de France, j'entends aussi bien les membres les plus élevés du gouvernement que les plus humbles des citoyens.

Pour comprendre le sens et l'importance de cette leçon, il suffit de rechercher la cause de ce témoignage de sympathie, qui s'est manifesté avec tant de spontanéité dans toute la Belgique. Cette cause est facile à reconnaître et nous sommes tout d'abord portés à en voir la source dans cette unité de l'opinion publique.

Le royaume en Belgique, c'est une institution nationale ; c'est la première des institutions du pays, c'est le couronnement de son édifice politique.

La Belgique n'a pas comme nous une Constitution perfectible ; cela ne veut pas dire que sa Constitution soit parfaite ; mais elle donne, quant à présent, satisfaction à tous les besoins politiques de la nation, en consacrant toutes les libertés reconnues utiles et nécessaires. Le royaume ne s'y est pas imposé ; elle est sortie de la révolution qui a affranchi le pays de l'étranger ; elle est contemporaine de son indépendance, pour laquelle elle a combattu. La Belgique a cet immense avantage sur tous les peuples de l'Europe,

qu'elle ne compte qu'un parti : tout le monde est royaliste chez elle, comme tout le monde est républicain en Suisse.

Que de points de dissemblance avec la France ! Et comme les petits peuvent être parfois une leçon pour les grands !

Toute la Belgique prend le deuil du prince qui vient de mourir, ce n'est pas seulement parce qu'elle compatit à la douleur d'un père et d'une mère, c'est parce que cet enfant devait être un jour la personnification de l'indépendance nationale et le gardien des libertés publiques. C'est une partie d'elle-même que la nation regrette. Il lui faut un temps avant qu'elle reporte ses affections et ses espérances sur celui qui va prendre la place du jeune prince.

CH. CAHOT.

CORRESPONDANCE PARISIENNE

PARIS, mercredi, 27 Janvier.

Des bruits fâcheux continuent de circuler sur les affaires d'Orient. Le *Cauchois*, qui veut se créer une spécialité de nouvelles à sensation, publie cette après-midi une dépêche d'un correspondant, affirmant que le Grèce refuse d'adhérer au protocole de la Conférence. Cependant on persiste dans le monde diplomatique à croire à cette adhésion.

Lord Clarendon, se rendant à Rome, s'arrête deux jours à Paris : il a dû être reçu aujourd'hui par l'Empereur à qui l'attache une vieille amitié. Evidemment le chef du *Foreign-Office* s'entretient avec l'Empereur des affaires générales de l'Europe ; mais comme nous ne pouvons savoir quelles confidences seront échangées dans cet entretien, il est beaucoup plus simple de ne rien en dire.

Le prince Napoléon va partir pour Florence : voyage hygiénique, disent les uns, voyage politique, disent les autres ; c'est peut-être les deux à la fois.

Djemil-Pacha, ambassadeur de Turquie, est parti pour Nice ; il va voir, dit-on, Foad-Pacha, qui se meurt. Avec les maladies des diplomates on ne sait jamais à quoi s'en tenir.

De déplorables nouvelles arrivent d'Espagne. Attendez-vous à apprendre dans quinze jours que le duc de Montpensier est proclamé roi. *L'International* dit qu'une correspondance très amère a été échangée entre le duc de Montpensier et le duc d'Avallate qui combattait énergiquement les projets ambitieux de son frère.

Le même journal parle d'une annexion prochaine de la Roumanie à la Confédération hongroise.

La discussion sur les affaires de l'île de la Réunion n'a occupé qu'une seule séance et la Chambre n'a entendu que deux orateurs, M. Jules Simon et l'amiral Rigault de Genouilly, 193 voix contre 24 ont prononcé l'ordre du jour. Parmi ces 21 voix, il faut remarquer celles de trois nouveaux députés qui sont entrés à la Chambre malgré les efforts de l'administration : MM. le comte d'Estourmel, le baron Gorse et Larache-Joubert. Voilà qui dément d'une manière assez nette l'assertion de ces journaux d'après lesquels ces trois députés étaient, sinon des candidats officiels, du moins des candidats dynastiques. Ils sont en tous cas essentiellement indépendants, puisque, dès le premier scrutin, ils votent avec l'opposition.

Le ministre a eu un mot très-heureux, quand il a dit qu'il était un homme de bane de quart et ne un homme de tribune. La tribune lui paraît en effet bien autrement redoutable que son poste de combat à bord d'un vaisseau, car il a parlé de sa place. Il s'est très fort habilement des embarras de la question.

C'est aujourd'hui seulement que les bureaux du Corps législatif doivent s'être occupés des demandes d'interpellations sur la politique intérieure déposées par MM. Buffet et Bethmont. Comme je vous le disais hier, on ne croit pas qu'elles soient autorisées. Il serait singulier que la

majorité, après avoir repoussé ces deux demandes, autorisât celle du baron de Benoist sur l'application de la loi des réunions. On n'assure pourtant, d'après les dispositions non dissimulées de quelques députés, que cette troisième demande n'a pas plus de chances que les deux autres d'être bien accueillies.

Le principal sujet de conversation de nos honorables dans les couloirs et à la bibliothèque est toujours le renouvellement de la Chambre. Les ministres à leur arrivée sont encore plus entourés que par le passé, M. Rouher surtout. Il s'en explique de reste, dit-on, avec une complète franchise et maintient l'opinion fréquemment formulée par lui dans le cours de la dernière session. Les membres du tiers-parti et du centre gauche sont par lui carrément traités d'ennemis. Il faut être pour ou contre le gouvernement : point de milieu. Il paraît résolu à appliquer complètement la théorie exposée ces jours derniers : plus on est dévoué, plus on est éclairé et plus on est indépendant.

Reste à savoir si M. de Forcade est tout à fait dans les mêmes idées. C'est assez probable, car, sur cette grave question, il n'y aura pas de désaccord dans le cabinet au moment de la lutte électorale, et sans doute M. Rouher est autorisé à parler comme il le fait.

Un petit détail qui a son importance : le public est facilement porté à croire, quand il apprend que deux députés ont échangé en séance des paroles vives et aigres, que ces deux honorables sont ennemis et doivent quand ils se rencontrent, se regarder de travers. Ce serait une grave erreur. Il en est un peu pour les députés comme pour les avocats qui ont plaidé l'un contre l'autre : les débats de l'audience n'empêchent pas l'amitié ; au contraire. Ainsi, l'autre jour, M. Pelletan a eu une altercation assez vive avec le marquis d'Havrincourt. Quand l'incident fut vidé, on put voir M. Pelletan serrer avec effusion les mains de M. d'Havrincourt. L'austère député de Paris se fait un mérite de n'avoir pas franchi le seuil des Tuileries, mais il ne dédaigne pas l'accablade d'un chambellan. On l'a vu parfois aussi dans les couloirs échanger des traits malins avec le ministre d'Etat, tous deux se mettant en frais de coquetterie d'esprit.

Messieurs les journalistes prennent aujourd'hui possession de leur tribune réservée. Ils seront désormais chez eux et ne seront plus mêlés au public ; ils ne seront plus gênés par lui et surtout ne le gêneront plus. Car ces messieurs sont en général assez bavards ; si se débiterait dans le cours d'une séance assez d'épigrammes pour remplir deux numéros de journal, et il arrivera un beau jour que M. Schneider sera obligé de les rappeler au silence. Je ne sais pas si tous nos honorables sont enchantés d'avoir ces terribles surveillants.

Le prince de Girgenti est revenu à Paris depuis deux jours ; il est absolument faux qu'il ait jamais songé à préparer une expédition contre la république mexicaine.

M. Clément Duvernois écrit une *Histoire du rétablissement de l'Empire* ; il n'est pas vrai qu'il ait pour ce travail un auguste collaborateur ; mais on dit qu'un ordre supérieur met à sa disposition toutes les pièces dont il pourra avoir besoin. On dit aussi qu'il fera paraître le 1er février un journal politique à un sou : le *Forum*.

Il paraît que le *National* trouvant qu'il perd trop d'argent en se vendant à un sou va être mis à deux sous.

Une nouvelle du sixième qui court depuis deux jours n'est que trop vraie. M. Baradès, agent de change, s'est pendu à la suite de détournements opérés par un employé infidèle.

Les joies des patineurs auront peu duré ; la dégel arrive. Pourtant on a encore patiné aujourd'hui au Bois de Boulogne ; il n'y a eu jusqu'à présent que des accidents sans gravité.

On lisait dans le journal le *Temps* de mardi :

« Un meeting, qui réunira tous les manufacturiers de l'Est, doit être tenu à Mulhouse mercredi 27 courant. Il s'agit de délibérer sur les moyens de remédier à la situation désastreuse qui est faite à l'industrie textile. Il s'agit de conjurer la ruine imminente de l'industrie par excellence, de l'industrie reine, comme on l'a appelée. »

Nous ne retracerons pas encore une fois le tableau que nous avons mis si souvent ici même sous les yeux du lecteur. Nous ne pousserons plus le cri d'alarme que les sœurs de l'administration n'ont pas voulu entendre. A quoi bon ? Le discours du trône tranche, d'un mot, toutes les difficultés. Au moment même où nous signalions le péril, « les transactions commerciales », disait l'empereur, reprénaient « une seconde activité, les intérêts se ressuraient. »

A ces paroles tombées de si haut, l'industrie de l'Est répond par la convocation du ban et de l'arrière-ban de ses manufacturiers effrayés.

C'est que la longue maladie chronique dont nous avons constaté les symptômes, et qui ne s'attaque pas seulement à l'industrie colonnière, a fini par épuiser le malade. C'est que le moment est venu où les phénomènes économiques se chargent de fournir une conséquence aux promesses si imprudemment posées par une administration qui se complait, comme d'habitude, dans la contemplation de son œuvre.

On ne reverse pas impunément les termes de la formule qui régit la production.

On ne fait pas sans danger du libre-échange international avant avoir donné au grand principe de la liberté commerciale les larges satisfactions qu'il réclame ;

Avant avoir débarrassé l'échange intérieur, le *homo trade*, comme disent les Anglais, des entraves qui compriment sa force d'expansion ;

Avant avoir assuré la paix autrement que par des articles de journaux et par des discours auxquels personne n'ajoute foi ;

Avant avoir doté l'outillage national de tous les perfectionnements qui assurent à la concurrence étrangère son écrasante supériorité.

De tous les groupes industriels partent des cris de détresse que l'administration, parait-il, empêche de parvenir jusqu'aux oreilles du chef responsable. « Dans les Vosges, d'ou ces lignes sont écrites, dans les Vosges, naguère si florissantes, une foule de manufactures sont à vendre. Le désastre ne s'arrêtera point là, si M. le ministre du commerce n'a pas à sa disposition de remède plus efficace que l'insignifiant décret du 17 décembre dernier. — N. CLAUDE. »

Funérailles du prince royal de Belgique.

Nous lisons dans *l'Indépendance belge* :

Malgré la rigueur d'une température glaciale, une foule immense et qui défie toute description s'est portée, lundi, à Laeken, pour assister aux funérailles de S. A. R. le duc de Brabant, ou tout au moins pour saluer une dernière fois, au passage, les restes mortels de cet enfant qu'embrassait l'affection de la nation tout entière.

L'espoir qui avait conduit à Laeken cette foule énorme a été généralement déçu : le court trajet de château royal à l'église paroissiale de Laeken, l'étroitesse de la voie ont empêché la plupart des personnes arrivées ce matin à Laeken de voir le convoi funèbre ; la grande foule est restée à l'écart ; mais personne néanmoins n'a quitté la place, et l'on peut dire que l'assistance aux obsèques du prince royal couvrait toute la superficie du village de Laeken.

Dès dix heures du matin, les personnes invitées à la cérémonie des funérailles arrivaient à Laeken ; les uns se rendaient directement à l'église ; les autres au château royal en suivant le canal et le mur de clôture du domaine royal vers l'est.

Les personnes invitées à se rendre au château, même sont allés, pour la plupart,

s'incliner, en arrivant, devant le cercueil du jeune prince, déposé au centre d'une chapelle ardente.

Cette chapelle, installée dans l'ancien cabinet de travail du roi feu, était simple à la fois et très-imposante. Tendus entièrement de crepe noir, elle était éclairée par un lustre appendu au centre et par les candélabres d'un autel érigé dans le fond.

Le cercueil, en ébène avec crucifix en argent, était recouvert d'un drap d'argent sur lequel était posée une simple couronne blanche.

Au pied du cercueil, les armoiries du jeune duc de Brabant, avec la date de sa mort.

Berrière le cercueil, qui faisait face à l'abside, un écusson aux armes de Belgique avec la date funèbre du 22 janvier 1869.

Un prêtre et deux sœurs de charité en prières et deux officiers veillaient aux côtés du cercueil.

La foule des personnages invités ne tarda pas à remplir la partie centrale du rez-de-chaussée du palais.

Faut-il énumérer tous les dignitaires, tous les hauts fonctionnaires civils et militaires qui se trouvaient là réunis ?

Vers dix heures et demie, on a introduit les sous-officiers chargés de porter du château à l'église le corps du prince défunct : ces sous-officiers, au nombre de vingt-quatre, étaient pris dans les divers corps de l'armée et de la garde civique.

Le clergé fit processionnellement bon entrée dans la cour d'honneur du château à onze heures moins un quart. Toute la domesticité, en grande tenue de deuil, se trouvait sur pied, rangée pour le recevoir.

Le clergé se rangea dans le vestibule d'entrée, livrant passage aux chanoines et aux évêques qui pénétrèrent dans la chapelle ardente et qui, après être restés un quart d'heure en prière, procédèrent enfin à la levée du corps.

Il ne fallut pas moins de douze militaires robustes pour soulever le triple cercueil et l'amener devant la porte du palais, dans le vestibule d'honneur, où il fut déposé sur un brancard paré de deuil et préparé à cet effet.

Au moment où se faisaient les derniers préparatifs, au moment où se déposait mortelle du jeune duc de Brabant allait quitter pour jamais le seuil de ce palais où il avait vu le jour, où sa courte vie s'était écoulée, on vit se soulever la nappe draperie qui fermait le couloir conduisant à la chapelle ardente : deux hommes pâles et mornes apparemment, qui restèrent là, à l'écart, attendant le moment de se mettre en marche.

C'étaient le roi... le père désolé dont on allait inhumer l'enfant, — et S. A. R. Mgr. le comte de Flandre soutenant son auguste frère.

Tous deux portaient l'uniforme de lieutenant général de l'armée belge, avec le grand cordon de l'ordre de Léopold et le crepe de deuil.

Le roi ne pleurait pas ; mais sa physionomie exprimait la douleur avec une énergie à laquelle les larmes ne sauraient atteindre. Pâle comme un marbre, l'œil gonflé, la tête courbée sous un poids mortel, tenant un mouchoir dans sa main crispée, l'infortuné père, abattu et brisé, la poitrine à chaque instant soulevée par d'irrésistibles et puissants soubresauts, attachait sur le cercueil de son fils un regard d'une fixité dévorée qui saisissait tous les assistants.

Le lourd cercueil fut enfin soulevé et franchit le seuil de palais, précédé par le cortège religieux disant en plate-bande l'office des morts.

Le roi et le comte de Flandre se mirent en marche immédiatement à la suite du cercueil.

Si rigoureuse que fût la température, le roi et son frère ne revêtirent pas de manteaux, tous deux suivirent ainsi lentement à pied, jusqu'à l'église, le pauvre petit mort, paraissant complètement insensible aux impressions extérieures.

Et pourtant, le spectacle qu'ils virent vu, s'ils avaient été capables de remarquer quelque chose, aurait été de nature à alléger leur douleur en leur démontrant à quel point elle était partagée.

Une foule énorme se pressait sur le passage du convoi funèbre, et le spectacle de cette foule massée aux fenêtres, condamnée